

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 MARS 2014

Question d'actualité de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la lutte contre le tabac" (n° P2400)

Valérie Warzée-Caverenne (MR): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, comme l'a rappelé M. Seminara, la Belgique figure aujourd'hui à la treizième place, parmi les pays européens, alors qu'elle figurait à la dixième place en 2010 et à la huitième place en 2007, en matière de lutte contre le tabagisme.

Plusieurs points sont reprochés à notre pays. Il y a notamment le prix du paquet de cigarettes ainsi que la sensibilisation et le contrôle dont font l'objet les jeunes.

Madame la ministre, quelle est votre analyse de ce mauvais classement?

Notre pays a augmenté, à plusieurs reprises, le prix des paquets de cigarettes. Suite à ces augmentations, votre département a-t-il constaté une diminution du nombre de fumeurs? Le rapport de cause à effet est-il démontré? Les fumeurs se tournent-ils vers d'autres produits comme le tabac à rouler ou se rendent-ils dans d'autres pays pour effectuer leurs achats de cigarettes?

Par ailleurs, l'accessibilité reste un problème. En réponse à une précédente question, vous m'aviez répondu que le SPF Santé publique avait réalisé, au cours des neuf premiers mois de l'année 2013, 1 150 contrôles en matière d'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans. Seuls 16 cas de vente de tabac à des enfants avaient été relevés. Ces infractions ne peuvent, en effet, être constatées qu'en cas de flagrant délit.

Madame la ministre, prévoyez-vous de renforcer ces contrôles? Comment les rendre plus efficaces? Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que ces contrôles pourraient être effectués en ciblant plus particulièrement les participants à des soirées destinées à un public jeune. Ce sont généralement des lieux où l'interdiction de fumer est difficilement respectée.

Enfin, ne faudrait-il pas envisager de limiter, comme c'est le cas dans d'autres pays, la vente de tabac dans des boutiques spécialisées (buralistes ou libraires), et non plus dans les supermarchés comme c'est actuellement le cas dans notre pays?

Réponse de la Ministre Laurette Onkelinx: Monsieur le président, chers collègues, il est évident que ce recul ne représente pas une bonne nouvelle. Pourtant, des initiatives ont été prises tant par le gouvernement que par le parlement ces dernières années.

En 2009, nous avons rendu obligatoire l'inscription de la ligne Tabacstop sur tous les paquets de cigarettes. Pour rappel, l'accès à cette ligne est entièrement gratuit et

entièrement financé à ce jour par le pouvoir fédéral. Depuis le 1^{er} octobre 2009, nous avons mis en place le remboursement forfaitaire des consultations d'aide au sevrage tabagique dans le cadre du Plan cancer; elles connaissent un succès important. Nous avons investi dans la formation des tabacologues, accompagnée d'un budget dégagé au sein de l'INAMI. Enfin, tout le parlement se souviendra qu'en 2011, l'interdiction générale de fumer dans les lieux fermés accessibles au public a été étendue aux bars et casinos.

Évidemment que des avancées ont été engrangées. Plus de 14 000 contrôles sont organisés chaque année dans les cafés, dans les autres lieux publics, contrôles de l'interdiction de vente aux moins de 16 ans, contrôles des automates, contrôles de l'étiquetage, contrôles de la publicité. Plus de 14 000 contrôles avec une équipe qui a été renforcée.

Travailler, nous le faisons. Il s'agit donc d'aller plus loin. Soyons honnêtes: les défenseurs de la santé que vous êtes tous les deux, et d'autres dans cette enceinte et au gouvernement, sont de temps à autres confrontés à des dialogues difficiles avec ceux qui prônent l'intérêt économique.

Voilà pourquoi diverses propositions que j'ai faites n'ont encore pu être suivies d'effet. Je ne désespère pas. Elles sont déposées sur la table du gouvernement: l'interdiction de l'affichage de la marque dans les lieux de vente, l'interdiction de la vente aux mineurs, la réglementation des points de vente, l'augmentation du prix non seulement des paquets de cigarettes, mais aussi des paquets de tabac à rouler, l'inscription des avertissements sanitaires sur les paquets de tabac à rouler. Voilà autant de propositions présentées à différentes instances, mais qui n'ont pas encore pu faire l'objet d'un accord.

Maintenant que nous allons nous quitter pour raison d'échéance électorale, j'espère que tous ceux qui pèsent dans leur parti pourront convaincre qu'il est absolument nécessaire d'engranger des résultats supplémentaires dans cette lutte contre le tabac; ils sont indispensables pour les soins de santé en général et pour la lutte contre le cancer en particulier.

Merci à vous deux. Je sais que ce problème vous tient à cœur.

Valérie Warzée-Caverenne (MR): Madame la ministre, je vous remercie également pour votre réponse. Comme vous l'avez dit, des avancées ont été réalisées mais, vraisemblablement, ce n'est pas suffisant notamment au vu de l'étude mentionnée dans nos questions. Comme vous, j'espère que le prochain gouvernement prendra des mesures ayant un effet significatif en vue de diminuer la consommation du tabac principalement chez les jeunes.